



# Crédit Municipal de Toulon

GAGE DE CONFIANCE, DEPUIS 1821

## Rapport d'Activité

2

0

2

1



# RAPPORT D'ACTIVITE 2021

200<sup>ème</sup> Année

## SOMMAIRE

### PRESENTATION

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon	3
Le Conseil d'Orientation et de Surveillance	4
Zone d'influence	5
L'histoire du Crédit Municipal de Toulon	6
La gamme de services du Crédit Municipal de Toulon	7
Organigramme	9
Effectifs	10
Rapport du Directeur	11

### LES MOUVEMENTS ET LES INDICATEURS DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITE	
Les Prêts	12
Les Prêts sur gage	12
Les Ressources	13
Le Compte de Résultats	13
Perspectives 2021	15

#### ANNEXES :

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN PUBLIABLE & RESULTAT PUBLIABLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTE SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2021

# CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON



**La Caisse de Crédit Municipal de Toulon a été créée par Ordonnance Royale de Louis XVIII en date du 31 octobre 1821**



La ville de Toulon est considérée comme l'actionnaire unique de l'Etablissement.  
La Caisse est administrée par un Directeur nommé par le Maire de la Ville.

<p><b>ROLE</b></p>	<p>Etablissement Public Administratif de Crédit et d'Aide Sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Lutter contre l'usure par le prêt sur gage corporel dont il a le monopole.</li> <li>↳ Consentir des prêts sociaux.</li> </ul> <p>Etablissement exerçant une activité bancaire en situation concurrentielle.</p>
<p><b>ASSOCIATION PROFESSIONNELLE</b></p>	<p>Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal.</p>
<p><b>COMMISSAIRES PRISEURS</b></p>	<p>SCP MAUNIER Richard TOULON Me GROSSETI J-Dominique PUGET/ARGENS – AJACCIO - BASTIA</p>
<p><b>COMMISSAIRE AUX COMPTES</b></p>	<p>EXPERTEA Monsieur Patrick Estienne 60 Bd Jean LABRO 13 016 Marseille</p>
<p><b>MEDIATEUR</b></p>	<p>Société Médiation Professionnelle Médiateur de la consommation 24, rue Albert de Mun 33000 Bordeaux</p> <p><a href="https://mediateur-consommation-smp.fr">https://mediateur-consommation-smp.fr</a></p>

Le **CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE** est composé du Maire de la Ville de Toulon, Président de droit, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire pour leur compétence dans les domaines bancaires et financiers.

#### **PRESIDENT**

**M. Hubert FALCO**

Ancien Ministre  
Maire de Toulon

#### **VICE – PRESIDENT**

**M. Christophe MORENO**

Adjoint au Maire

#### **MEMBRES ELUS**

**Mme Katia BIZAT**

Conseillère Municipale  
Ajointe au Maire

**Mme Béatrice VEYRAT-MASSON**

Conseillère Municipale déléguée

**M. Guy LE-BERRE**

Conseiller Municipal délégué

**M. Christophe MORENO**

Adjoint au Maire

**M. Albert TANGUY**

Conseil Municipal délégué

## **CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

### **MEMBRES NOMMES**

**M. Joël VILLECROZE**

Ancien cadre supérieur Société Générale

**M. Henri GILLES**

Ancien Directeur de la Société Générale

**M. Hervé PICQ**

Ancien responsable ALM caisse d'épargne.

**M. Jean-Louis PRAT**

Directeur Honoraire du Crédit Commercial de France

### **COMITE DES RISQUES**

**M Henri GILLES**

Ancien Directeur Société Générale

**M. Hervé PICQ**

Ancien responsable ALM caisse d'épargne.

**M. Guy LE-BERRE**

Ancien professeur d'économie

**M. Jean-Louis PRAT**

Directeur Honoraire du Crédit Commercial de France



## SIEGE SOCIAL

Bâtiment A  
Place BESAGNE  
83000 TOULON  
Tél.: 04.94.18.96.00  
Télécopie : 04.94.91.77.69

Site internet :  
[www.credit-municipal-toulon.fr](http://www.credit-municipal-toulon.fr)

### ZONE D'INFLUENCE DU CREDIT MUNICIPAL DE TOULON



# HISTOIRE DU CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

## Les Monts de Piété : La force de l'histoire

Résolument tourné vers l'avenir, le Crédit Municipal de Toulon tire sa force de son histoire.

L'idée du Mont-de-Piété est née en 1462, quand un moine récollet italien, Barnabé de Terni, cherche un moyen de combattre l'usure et les taux d'intérêt abusifs pratiqués à l'époque. Il convainc les riches de la cité de Pérouse de constituer un fonds permettant de créer un établissement de bienfaisance : le *Monte di Pietà*. Cet établissement propose à la population d'emprunter à des taux modérés en contre partie du dépôt d'objets de toute nature.

Les Monts de Piété prennent pour emblème le griffon, animal mythologique, doté d'un corps de lion, d'ailes et d'un bec d'aigle qui gardait les mines d'or d'Apollon dans le désert de Scythie. L'image modernisée de ce cerbère sert encore aujourd'hui d'emblème au Crédit Municipal de Toulon.

En France, le premier Mont de Piété a été créé à Avignon en 1610. Théophraste Renaudot, fondateur de la Gazette de France crée celui de Paris en 1637.

En 1643, le Roi, Louis XIV autorise 58 villes françaises à se doter d'un Mont de Piété. L'établissement toulonnais est créé en 1821 par une ordonnance royale de Louis XVIII.

## Du Mont de Piété au Crédit Municipal

Le 24 Octobre 1918, un décret transforme les Monts de Piété en Caisses de Crédit Municipal. Le changement de dénomination est lié à l'extension de l'activité aux comptes de dépôts à vue parallèlement aux prêts sur gages.

La loi du 11 Juin 1954 autorise les Caisses de Crédit Municipal à consentir des prêts aux fonctionnaires et assimilés en pratiquant le remboursement par précompte sur salaire.

Le Décret du 20 Mai 1955 leur reconnaît le statut d'établissement public et d'aide sociale.

La loi bancaire du 24 Janvier 1984 intègre les Caisses de Crédit Municipal au système bancaire Français. Elles peuvent désormais réaliser toutes les activités bancaires pour les particuliers.

La loi du 15 Juillet 1992 confirme aux caisses la qualité d'Etablissement Public Administratif communal de crédit et d'aide sociale, ainsi que le monopole du prêt sur gage. Chaque caisse est indépendante et exerce les activités de son choix. Le maire de la ville est président de droit du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

La Ville de Toulon est l'actionnaire unique de l'établissement administré par un Directeur nommé par le Maire de la Ville.

Le décret du 19 Décembre 2008 confirme le monopole de droit public des Caisses de Crédit Municipal en matière de Prêts sur Gages.

## Le CMT et sa promesse : Gage de confiance depuis 1821

Le Crédit Municipal de Toulon est devenu un établissement moderne à services multiples dont les valeurs n'ont pas changé et restent ancrées sur un sens profond de ses responsabilités.

# LA GAMME DE SERVICES DU CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

## Gage de confiance depuis 1821

Depuis sa création en 1821, le Crédit Municipal de Toulon anciennement Mont de Piété de Toulon poursuit sa mission d'aide sociale en accompagnant les personnes connaissant des difficultés passagères. Au cours des temps, l'institution est devenue un vrai établissement financier à services multiples, mais ses valeurs n'ont pas changé : elles restent ancrées dans un sens profond de ses responsabilités.

## Le prêt sur gage

Le prêt sur gage demeure l'activité « historique » du crédit Municipal qui le pratique depuis près de 200 ans. Bijoux, montres, tableaux, œuvres d'art ... tous les objets de valeur qui figurent sur le marché des enchères publiques peuvent être gagés.

La valeur de l'objet est déterminée par l'expertise d'un commissaire priseur.

Le prêt est réglé immédiatement, en espèces ou par chèque, pour une durée de 6 mois renouvelable. Les intérêts sont calculés mensuellement.

Le bien est mis en sécurité dans les coffres.

L'emprunteur reste propriétaire de son dépôt selon les conditions contractuelles et peut le récupérer à tout moment après remboursement du capital emprunté, des intérêts et droits.

### Le remboursement de prêt :

Le prêt est géré librement. Il n'y a pas de contrainte de remboursement mensuel. Il existe trois possibilités :

- le remboursement du prêt avant la fin du contrat : récupération immédiate
- le renouvellement du prêt tous les 6 mois : acquittement du paiement des intérêts et des droits échus.
- la demande de mise en vente du nantissement : le montant obtenu sert à rembourser le crédit Municipal. S'il y a un bénéfice sur la vente, celui-ci est reversé à l'engagiste ; si les enchères sont inférieures au montant du prêt et des intérêts, la différence est prise en charge par l'établissement ou les commissaires priseurs.

### Les ventes aux enchères

Le crédit Municipal de Toulon organise mensuellement une vente aux enchères publiques (sauf en Juillet et en Août) à l'Hôtel des Ventes de Toulon, 54 Avenue Georges Clémenceau. L'intégralité des lots sont visibles sur notre site Internet ([www.credit-municipal-toulon.fr](http://www.credit-municipal-toulon.fr)). Une exposition se déroule le matin de la vente dans l'enceinte de l'établissement.

## Les services bancaires

Le crédit Municipal de Toulon veut être avant tout ouvert à chacun. Il propose une large gamme de services et de produits financiers adaptés à tous les besoins, associés à une tarification résolument économique :

- ouverture et gestion de compte bancaire avec consultation et gestion par Internet
- moyens de paiement : chéquier, carte bancaire Visa
- livrets d'épargne : Livret A, LDD, LEP, Livret B, Livret jeune
- placements : bons de caisse, compte à terme libres ou à revenus trimestriels sur 2 et 4 ans.

## Les financements aux particuliers

### Le prêt personnel

Le Crédit Municipal de Toulon propose une gamme de financements adaptés à tous les projets que ce soit aux fonctionnaires et assimilés, aux salariés et aux retraités.

A partir de 1 000 € pour lutter contre le recours aux crédits renouvelables sur des durées de 6 à 96 mois in fine ou 120 mois amortissable, sans justificatif d'achat, sans ouverture de compte obligatoire et avec des taux toujours parmi les plus compétitifs.

### Griffon Patrimoine et prêt relais

Prêt adossé à un bien immobilier ou à un placement pouvant être amortissable ou remboursé en In fine avec paiement des intérêts mensuellement.

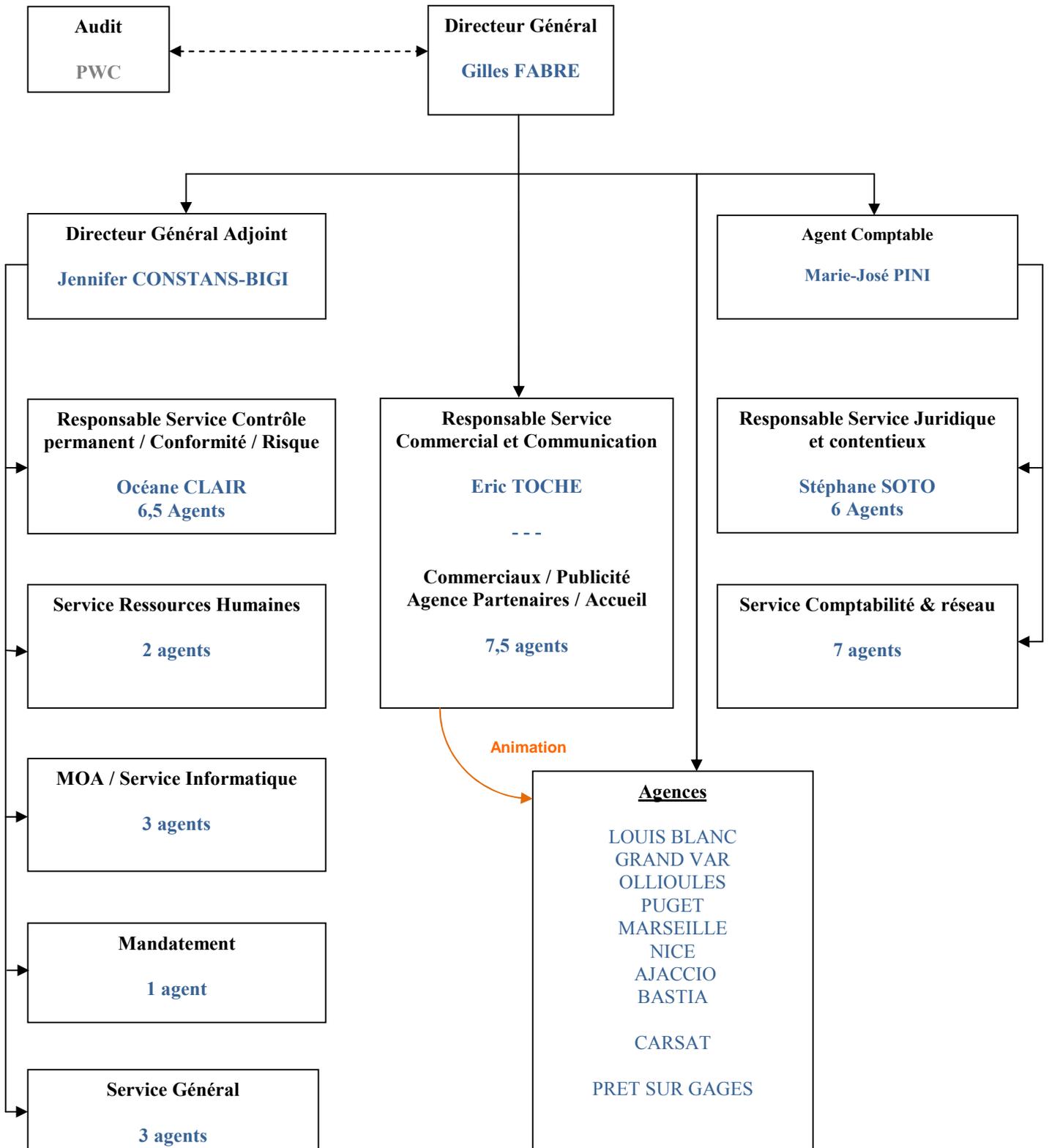
### Les financements aux associations

Dans le but de satisfaire les nombreuses associations clientes du Crédit Municipal, celles-ci disposent de prêts d'investissement et de prêts relais.

### Les partenariats

Toujours soucieux d'apporter le meilleur conseil possible à ses clients, le Crédit Municipal de Toulon a développé des partenariats avec des professionnels reconnus dans les domaines : Prêts immobilier, La restructuration de crédit, l'assurance vie.

# ORGANIGRAMME DU CREDIT MUNICIPAL DE TOULON



## LES EFFECTIFS au 31/12/2021

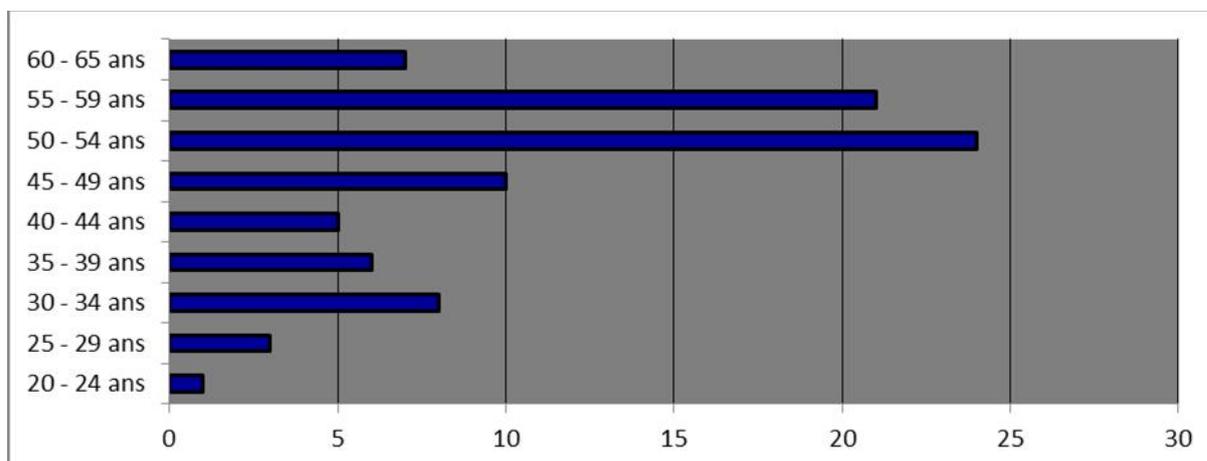
85 agents dont 55 fonctionnaires et 30 contractuels

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Hommes</b>	41	42	40	38	36	38	37	39
<b>Femmes</b>	48	50	50	53	56	52	47	46
<b>TOTAL</b>	89	92	90	91	92	90	84	85
<b>Effectifs équivalents temps plein</b>	85,15	88,35	86,05	87,35	87,9	86	80,4	81,6
<b>Congés : maladie, maternité, AT (en jours)</b>	3872	4402	3126	2525	3189	2037	2013	2101
<b>Heures supplémentaires</b>	743	808	250	614	353	10	0	0

*2021 : pour mémoire, 2 agents en congés de longue maladie ou de longue durée, 2 agents en accident de trajet ou lieu de travail et 3 agents en congés maternité.*

## PYRAMIDE DES AGES

**Moyenne d'âge :  
49 ans**



# RAPPORT DU DIRECTEUR

C'est l'année du bicentenaire de notre crédit municipal. Nous avons eu l'occasion de fêter cet anniversaire le 22 Octobre, Monsieur Yannick Chenevard en tant que premier adjoint à ouvert cette manifestation. La matinée était ouverte aux clients et aux autres crédits municipaux, l'après-midi aux collaborateurs et administrateurs.

L'année 2021 reste pour notre établissement atypique avec la pandémie toujours bien présente touchant régulièrement des équipes.

Le comportement des clients a été profondément modifié durant cette période. L'épargne des ménages a fortement augmenté et en parallèle la demande de prêt personnel et de prêt sur gage a connu un recul.

Dans le même temps nous avons connu d'important succès sur la gamme des prêts relais immobiliers ou la demande est restée forte, portée par un marché qui est resté bien orienté.

Globalement nos encours de prêt affichent un recul. Par ricochet, notre ratio de solvabilité s'améliore. Compte tenu de l'augmentation des ressources liée à la croissance de l'épargne, la liquidité du Crédit municipal de Toulon reste bonne.

En terme de Produit Net Bancaire, l'année s'affiche en baisse sous l'effet de la conjonction de deux évènements :

- la baisse des encours de crédit et le glissement de prêt personnel vers des prêts relais immobiliers moins rémunérateurs.
- la bonne performance du poste « commissions encaissées » suite à la meilleure rotation de nos prêts immobiliers.

Néanmoins le résultat est bon grâce à la performance des placements, à une baisse des charges d'exploitation dont notamment le budget communication et un cout du risque négatif, grâce à la reprise de provisions.

BFM Var a diffusé 2 reportages autour de nos 200 ans , et Var Matin a écrit un article de 3 pages sur notre établissement et ses valeurs.

En février 2021 un reportage d'une heure tourné par TF1 pour l'émission « grand reportage » a mis notre établissement en avant.

Les équipes ont approfondi la connaissance de leur métier bancaire aux travers de formations diversifiées concernant :

- la lutte anti blanchiment et financement du terrorisme
- l'assurance
- les prêts immobiliers

L'année se termine avec une double mission ACPR portant sur un audit global de l'établissement ainsi qu'un audit spécifique sur le lutte anti blanchiment et le financement du terrorisme. Les résultats seront connus en 2022.

Je remercie vivement l'ensemble du personnel pour sa contribution dans les résultats de cette année si particulière.

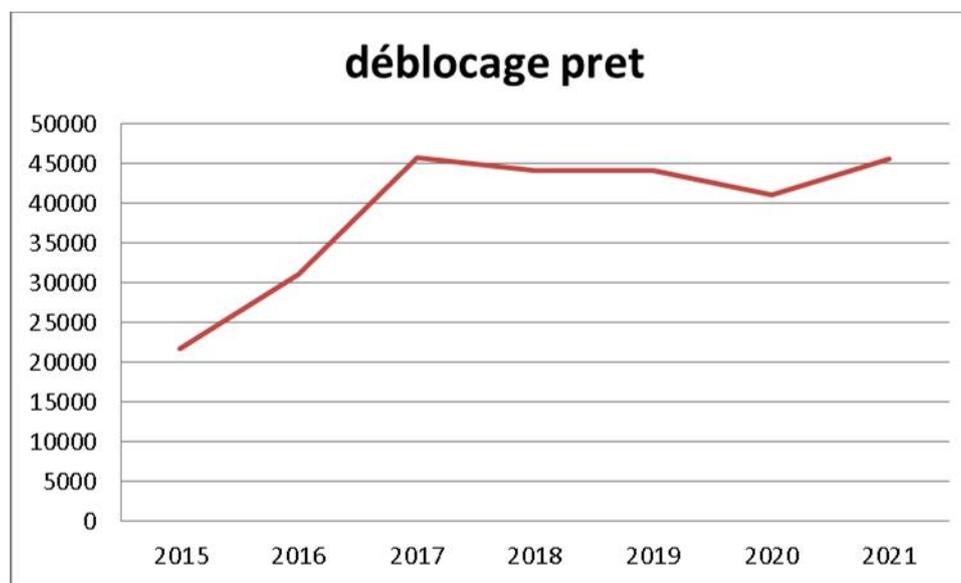
Je remercie également le Vice Président et l'ensemble des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour l'aide, le soutien et l'apport technique apportés à l'établissement.

**Gilles FABRE**

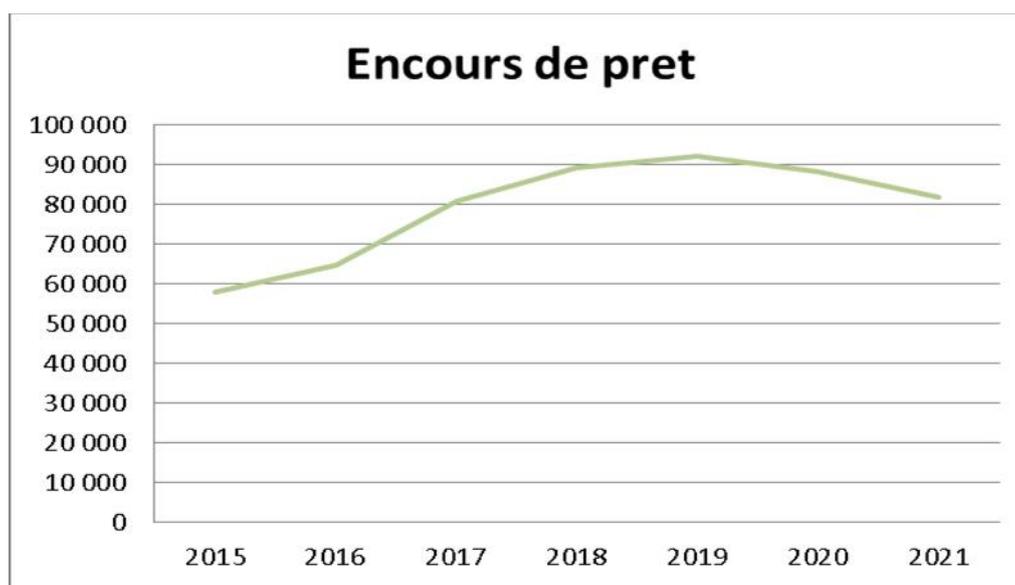
# RAPPORT D'ACTIVITE

## CREANCES SUR LA CLIENTELE

### Analyse des débloques de prêts :



Le montant des prêts débloqués connaît une nouvelle croissance après une baisse souhaitée pendant 4 ans. Il s'agit en majorité de prêts relais, plus court permettant une rotation plus rapide de l'encours.



Ainsi malgré une hausse des débloques de prêt l'encours s'effrite.

La production de nouveaux financements ne suffit pas à combler les tombées. mais la demande est restée forte sur le prêt relais immobilier. Nos encours progressent de 2 453 000 euros sur ce compartiment.

Par contre, l'encours des prêts personnels continue à connaître une baisse que nous cherchons à enrayer avec différents partenariats.

Nous restons particulièrement vigilants dans l'octroi de nos financements. Nos règles ont été adaptées en fonction de l'analyse des dossiers au contentieux et des décisions de la Commission de Surendettement de la Banque de France qui a assoupli sa politique d'acceptation de plans de surendettement voire de mise en place de réajustements personnels.

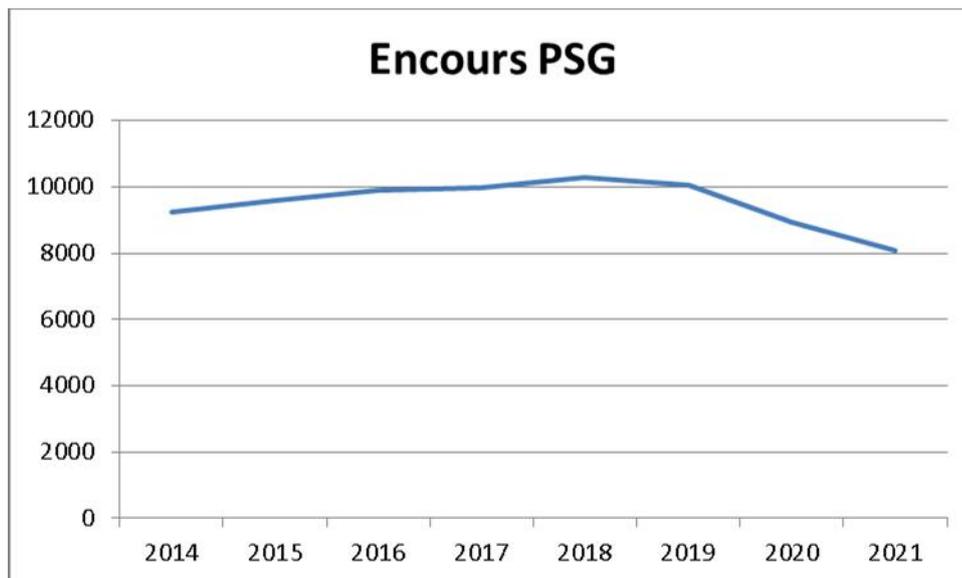
<b>CREDITS</b>					
<b>de Trésorerie</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>	<b>Prêts sur gages</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>
crédits personnels	29 791	21 828	crédits	8 123	7 346
crédits immobiliers	56 660	59 113			
Crédits restructurés	646	646			
<b>Encours sains</b>	<b>87 097</b>	<b>81 587</b>	<b>Encours sains</b>	<b>8 123</b>	<b>7 346</b>
créances contentieuses	7 125	5 490	créances douteuses	818	727
<b>total encours</b>	<b>94 222</b>	<b>87 077</b>	<b>total encours</b>	<b>8 941</b>	<b>8 073</b>
provisions	<b>3 355</b>	<b>3 010</b>	provisions	<b>305</b>	<b>291</b>
provisions surendettés	<b>71</b>	<b>93</b>			
<b>encours net</b>	<b>90 795</b>	<b>83 973</b>	<b>encours net</b>	<b>8 636</b>	<b>7 782</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>					
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>	<b>Autres créances</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>
comptes de dépôts à vue débiteurs	525	545		298	624
comptes de dépôts à vue contentieux	61	51			
<b>total cptes ordinaires</b>	<b>586</b>	<b>596</b>			
provisions	<b>57</b>	<b>49</b>			
<b>créances nettes</b>	<b>529</b>	<b>548</b>			
<b>total général</b>				<b>100 259</b>	<b>92 927</b>

La durée de nos encours restent contenus ce qui permet à la fois de gérer notre liquidité et le risque de taux.

**Durée résiduelle des encours sains en K€**

	<b>&lt; à 3 mois</b>	<b>3 mois à 1 an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>&gt;5 ans</b>
<b>Prêts sains</b>	6 536	6 516	57 564	18 316
<b>88 932</b>				

## LES PRETS SUR GAGES



Les prêts sur gages ont connu une forte contraction cette année. Il y a deux raisons principales à cette baisse :

- La trésorerie des clients habituels de ce type de financement s'est améliorée par le confinement qui a diminué les sources de dépenses alors que leurs revenus sont restés identiques
- Le cours de l'or a fortement augmenté et des officines de ventes d'or sont réapparues incitant les clients à vendre leurs objets dans un cadre juridique très souple.

Par contre, nous constatons l'arrivée d'une nouvelle clientèle commerçante possédant des objets d'une valeur plus grande. Nous restons très attentifs à l'évolution de cet encours qui représente la base de notre métier et l'histoire de notre établissement.

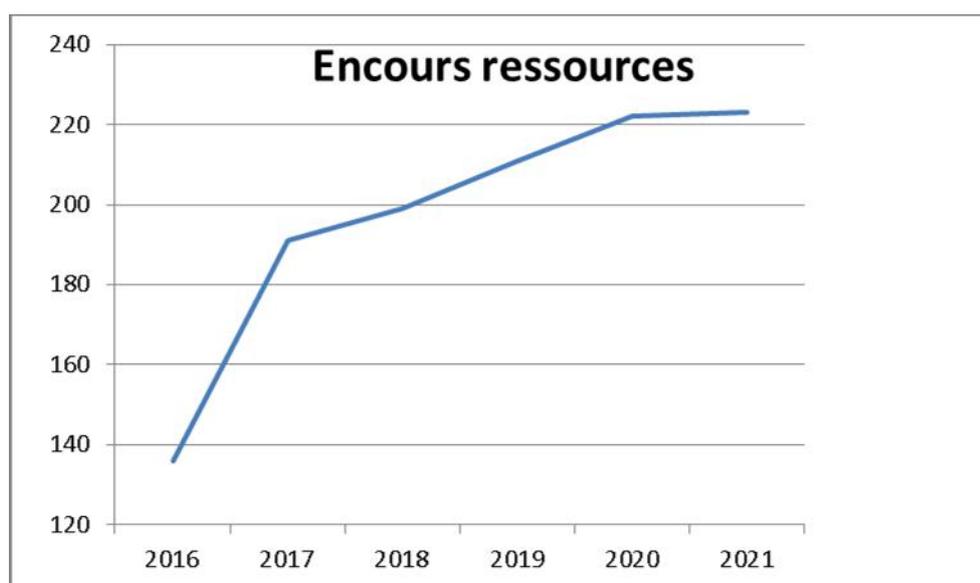
## PORTEFEUILLE TITRES

Afin de contre balancer la baisse d'encours de prêt, nous avons augmenté le portefeuille de placement essentiellement basé sur des fonds obligataires, et ITRAX. Aucun placement en action, ou matières premières n'est réalisé.

Les coupons sont des taux fixes ou variables indexés sur l'euribor ou les taux obligataires CMS 5 à 10 ans.

<b>Total portefeuille</b>	<b>77 141</b>	<b>83 193</b>
---------------------------	---------------	---------------

## LES RESSOURCES



Depuis 2016, un accent fort a été mis sur la collecte de liquidité afin d'assurer l'autonomie financière de notre caisse.

En 2021 la croissance ne provient pas d'action volontaire de notre part mais de l'évolution de l'épargne de nos clients durant cette période de confinement.

Nos formules d'épargne apparaissent simples, suffisamment rémunérées et très sécurisantes, nous avons la confiance du public.

Ce volume de dépôts permet à l'établissement de ne pas aller chercher des financements auprès du marché interbancaire.

Compte tenu des difficultés connues par le passé pour cette nature d'opération, financer notre passif par des ressources clientèles est une force indéniable.

En cas de perte de notre client principal (Carpa de Toulon), notre liquidité serait affectée mais nous pourrions continuer à respecter notre charte financière

Le détail de nos ressources est composé de placement en comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (Livret A, LEP, LDD). Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Concernant les dépôts à vue, ceux présentant un solde débiteur sont inscrits à l'actif du bilan.

comptes régime spécial	2 020	2 021	Comptes à terme	2 020	2 021
Livrets A	14 593	7 222	Comptes à terme	58 914	44 004
LDD	9 398	4 546	dettes rattachées	375	540
LEP	1 316	628			
<b>Total</b>	<b>25 307</b>	<b>12 396</b>	<b>Total</b>	<b>59 288</b>	<b>44 544</b>
Autres ressources			Autres dettes		
Livrets jeunes	99	133	Livrets ordinaires	11 794	12 101
PEP	837	838	comptes ordinaires	124 487	153 184
PEL	390	409	autres dettes	0	
<b>Total</b>	<b>1 326</b>	<b>1 381</b>	<b>Total</b>	<b>136 281</b>	<b>165 286</b>
<b>total général</b>				<b>222 203</b>	<b>223 606</b>

NOTA : En application de l'article 1121-2 du règlement n° 2020-10-07 du 22/12/2020, qui modifie le règlement ANC N° 2014-07 du 26/11/2014, le poste « créances sur les établissements de crédits et assimilés » de l'actif a été minoré des créances de centralisation à la Caisse des dépôts et Consignations au titre de l'épargne réglementée (encours des livrets A, LDD, et LEP).

## COMPTE DE RESULTAT

### MARGE D'INTERETS

**Les intérêts courus non échus des prêts sains** sont constatés quotidiennement sur un compte de bilan qui est soldé mensuellement par le compte de produits concernés.

**Les intérêts sur créances douteuses des prêts personnels** sont constatés quotidiennement et comptabilisés au moment du règlement.

**Les intérêts courus non échus de l'activité prêt sur gages** sont calculés au prorata-temporis jusqu'à la date d'arrêt. Ils sont réescomptés chaque mois.

<u>Produits d'intérêts</u>	2020	2021	variation	<u>Charges d'intérêts</u>	2020	2021	variation
<b>Clientèle</b>	<b>3 989</b>	<b>3 633</b>	<b>-356</b>	<b>Clientèle</b>	<b>1 108</b>	<b>1 063</b>	<b>-45</b>
Prêts personnels	2 931	2 659	-272	Comptes régime spéciaux	131	134	3
Prêts sur gages	1 058	974	-84	Livrets ordinaires	67	71	4
<b>Ets de crédits</b>	<b>162</b>	<b>109</b>	<b>-53</b>	Comptes à terme et bons de caisse	910	857	-53
<b>Produits de placement</b>	<b>3 065</b>	<b>2 954</b>	<b>-111</b>	<b>Ets de crédits</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>-1</b>
<b>Comptes à vue débiteurs</b>	<b>147</b>	<b>133</b>	<b>-14</b>				
<b>total</b>	<b>7 363</b>	<b>6 830</b>	<b>-533</b>	<b>total</b>	<b>1 181</b>	<b>1 091</b>	<b>-90</b>

Nota le compte « produits de placement » contient en 2021 deux provisions pour 128 000 euros expliquant la baisse de rémunération de 111 000 euros.

En 2021, nous payons en terme de marge d'intérêt, le non développement de nos encours et le glissement de nos encours des prêts personnel vers des prêts relais immobilier moins rémunérateur.

Par ailleurs l'encours de prêt sur gage a connu une contraction.

### COMMISSIONS

**Les commissions constatées en charge** résultent d'un recours aux services d'un tiers pour l'exécution d'une transaction pour le compte du Crédit Municipal de Toulon hormis celles qui ont une nature d'intérêts (poste 1 du bilan).

**Les commissions constatées en produits** sont celles qui rétribuent les services fournis à des tiers, perçues en qualité d'intermédiaires pour de opérations de crédit ou de placement de contrats d'épargne ou d'assurance vie ou non vie et les commissions sur adjudications exceptions des produits d'intérêts comptabilisés au poste 2 du résultat.

<u>commissions produits</u>	2020	2021	variation
Clientèle	1 173	1 370	197
dont droit adjudication	57	57	
Commissions Assurance	254	181	-73
Autres commissions	228	231	3
<b>total commissions produits</b>	<b>1 654</b>	<b>1 782</b>	128

<b><u>commissions</u></b> <b><u>charges</u></b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>variation</b>
Clientèle	296	311	15
<b>total commissions</b> <b>charges</b>	<b>296</b>	<b>311</b>	15

### **3/ Autres produits et charges d'exploitation bancaires**

<b>Produits</b> <b>d'exploitation bancaire</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>variation</b>
liés à l'activité PSG	426	453	27
liés à l'activité crédits	138	96	-42
Autres produits	53	105	52
reprises provision titres de placement	23	24	1
<b>total produits</b> <b>d'exploitation</b>	<b>640</b>	<b>678</b>	<b>53</b>
<b>Charges d'exploitation</b> <b>bancaire</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>variation</b>
Autres charges	162	296	134
Dotation provision titres	24	129	105
<b>total charges</b> <b>d'exploitation</b>	<b>186</b>	<b>425</b>	<b>239</b>

Les commissions sur la clientèle progressent fortement de 197 000 euros soit + 17 % grâce à la rotation plus rapide du stock de crédits et l'encaissement immédiat des frais de dossier sur encours remboursés par anticipation.

Les commissions sur assurance essentiellement basées sur les prêts à la consommation affichent un recul important (-73 000 €)

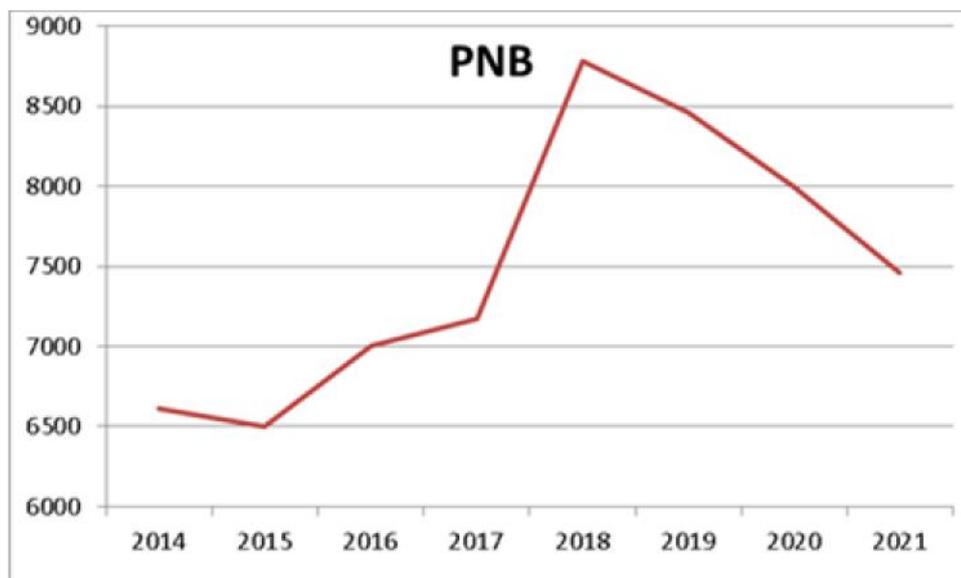
#### **Autres produits et charges :**

Il s'agit de produits et charges liés à notre activité mais essentiellement aléatoire (recouvrement contentieux).

<b>Produits</b> <b>d'exploitation bancaire</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>variation</b>
liés à l'activité PSG	426	453	27
liés à l'activité crédits (recouvrement contentieux)	138	96	-42
Autres produits	53	105	52
reprises provision titres de placement	23	24	1
<b>total produits</b> <b>d'exploitation</b>	<b>640</b>	<b>678</b>	<b>53</b>

## PRODUIT NET BANCAIRE

En conséquence des points ci-dessous, notre PNB connaît une nouvelle baisse.



### Charges générales d'exploitation :

Charges de personnel	2020	2021	variation
Salaires et traitements	2 902	2 837	-65
URSSAF	546	559	13
Autres charges	1 151	1 058	-93
<b>total charges de personnel</b>	<b>4 600</b>	<b>4 454</b>	<b>-146</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
services extérieurs	1 499	1 580	81
Impôts et taxes	140	103	-37
autres charges d'exploitation	374	417	43
<b>total charges d'exploitation</b>	<b>2 013</b>	<b>2 100</b>	<b>87</b>
<b>total charges</b>	<b>6 613</b>	<b>6 554</b>	<b>-61</b>

Les salaires sont en baisse malgré l'augmentation des taux de chargement URSSAF grâce à une réduction des effectifs. Les services extérieurs affichent une hausse (cout informatique, et nouvelle norme sur les prêts non performants).

### Dotation aux amortissements :

Les dotations aux amortissements des lourds investissements des années passées commencent à diminuer.

Immobilisations	2020	2021	variation
<b>incorporelles</b>			
Logiciels	41	35	-6
<b>corporelles</b>			
Constructions	2	2	0
Matériels	63	48	-15
Autres immobilisations	208	202	-6
<b>total</b>	<b>272</b>	<b>252</b>	<b>-20</b>
<b>total dotation</b>	<b>313</b>	<b>288</b>	<b>-25</b>

### Coût du risque :

Le coût du risque enregistre le provisionnement des dossiers présentant un risque en s'appuyant sur des évaluations des biens en valeur « à la casse », les reprises de provisions sur les dossiers ou nous constatons une amélioration du risque et le passage en non valeur de dossiers devenus irrécouvrables.

Ce coût est en nette diminution, car d'une part les nouveaux dossiers entrant en contentieux sont moins nombreux et mieux garantis, tandis que les dossiers précédemment provisionnés ont connu une issue plus favorable qu'initialement anticipé.

Nature	2020	2021	variation	Nature	2020	2021	variation
<b>Dotation provisions</b>				<b>Reprises de provision</b>			
Créances douteuses prêts	2 103	1 988	-115	Créances douteuses prêts	2 299	2 333	34
Décote surendettés	71	93	22	Décote surendettés	38	71	33
Créances douteuses PSG	73	31	-42	Créances douteuses PSG	40	45	5
DAV douteux	18	13	-5	DAV douteux	114	20	-94
<b>total dotation</b>	<b>2 265</b>	<b>2 126</b>	<b>-139</b>	<b>total reprise</b>	<b>2 491</b>	<b>2 469</b>	<b>-22</b>
<b>Créances irrécouvrables</b>	<b>478</b>	<b>117</b>	<b>-361</b>	<b>coût du risque</b>	<b>252</b>	<b>-227</b>	<b>-565</b>

### RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges bancaires exceptionnelles sont principalement constituées de certificats administratifs établis par le service recouvrement pour rétablir une situation.

Les produits exceptionnels ont été réaffectés à la ligne "charges d'exploitation bancaires".  
Ce résultat n'a pas d'influence sur le résultat final.

Nature	2020	2021	variation
<b>Charges exceptionnelles</b>			
charges bancaires	31	2	-29
autres pertes	0		
<b>total charges</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>-29</b>

Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels	0		0
Recvt après ANV	2	6	4
<b>total produits</b>	2	6	4
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-29</b>	<b>3</b>	<b>32</b>

## RESULTAT

En 2021, le résultat comptable et fiscal est de 851 K€. Le montant de l'IS calculé au taux de 26,5% est de 230K€, soit un résultat net de 621K€.

## RATIOS PRUDENTIELS

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<b>Fonds propres</b>	<b>30 101 573</b>	<b>29 966 592</b>	<b>29 490 921</b>
Risques de crédit / souverains	-	-	-
Risques de crédit / entreprises	-	-	-
Risques de crédit / établissements	75 718 418	66 402 479	44 699 270
Risques de crédit / détail + immo	54 622 760	64 781 815	65 351 325
Retail	29 503 998	40 861 608	38 195 689
Hypothèque	22 263 659	19 689 253	19 072 823
En défaut	2 855 103	4 230 955	8 082 814
Risques de crédit / fonds	3 838 372	3 877 840	3 901 519
Risques de crédit / autres	4 212 292	4 868 122	28 570 385
Risque opérationnels	15 865 393	15 263 869	14 386 984
<b>Ratio de Solvabilité</b>	<b>19,51%</b>	<b>19,31%</b>	<b>18,79%</b>
Total Expo Bilan	275 259 716	259 925 544	247 298 345
Contrib Hors Bilan	16 735 014	18 568 356	6 549 065
Actifs déduits des FP	- 573 057	- 35 498	
<b>Ratio de Levier</b>	<b>10,76%</b>	<b>10,76%</b>	<b>11,62%</b>
<b>Actifs liquides</b>	14 195 393	10 838 116	11 765 610
Sorties	45 147 685	37 583 156	30 700 422
Entrées	60 330 860	44 699 510	46 622 132
Entrées limitées à 75% des sorties	33 860 764	28 187 367	23 025 317
<b>Sorties nettes de trésorerie</b>	11 286 921	9 395 789	7 675 106
<b>Ratio LCR</b>	<b>125,77%</b>	<b>115,35%</b>	<b>153,30%</b>

## PERSPECTIVES 2022

L'année 2022 bénéficiera de plusieurs actions de fonds :

Pour le prêt sur gage : nouveau marché avec un changement de commissaire priseur à TOULON en retenant l'étude d'Ollioules (Les repreneurs de l'étude de Toulon n'ont pas souhaité répondre à l'appel d'offre). Une nouvelle dynamique est mise en place.

### Pour l'activité bancaire :

- Nouveau contrat avec la CARPA de Toulon pour 4 ans avec une baisse importante du taux de rémunération.
- Signature d'un contrat d'apporteur pour des voiturettes et des vélo électriques vendus directement en concession.
- Mise en œuvre d'un logiciel de dialogue avec les apporteurs permettant d'industrialiser les montages de dossiers.
- Mise en place des nouvelles missions des chefs d'agence visant à leur donner un rôle d'encadrement plus important et des objectifs de prospection.

### Pour le portefeuille de placement :

- Remplacement de placements arrivant à échéance en profitant des tensions sur les taux.

### Pour la réduction des frais généraux :

- Diminution des effectifs de 4 postes (dont 2 encadrants), lancement d'une mission d'organisation du siège.
- Mise en chantier avec la Mairie d'une recherche de locaux siège adapté au télétravail permettant une baisse importante du coût.

Ce début d'année est marqué par les événements en Ukraine rendant les marchés volatiles.

Si le risque de perte final est pour l'heure écarté grâce à la qualité de nos actifs, leurs valorisations en cours de vie peuvent nous faire constater une valorisation en dessous du pair.

Le cout du risque devrait rester maitrisé.

Nous poursuivons nos actions de formation en terme de lutte anti blanchiment ou la mise à jour des conséquences en matière de crédit immobilier.

Je tiens d'ores et déjà à remercier vivement les équipes qui ont répondu présentes en agence et qui ont poursuivi leurs missions face aux clients.

**Caisse de Crédit Municipal de Toulon**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021  
Caisse de Crédit Municipal de Toulon  
Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon  
*Ce rapport contient 21 pages*

**Caisse de Crédit Municipal de Toulon**

Siège social : Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention des membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Prêts sur gage

Les prêts sur gage, activité historique de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, s'établissent à un montant net de 7 782 K€ au bilan au 31 décembre 2021. Les contrats de prêts sur gages sont garantis par le bien mis en gage, préalablement valorisé par le commissaire-priseur.

Les règles de dépréciation applicables sont détaillées dans la note « Règles en matière de provisionnement » de l'annexe. Elles prévoient la dépréciation à 100% des intérêts des créances douteuses liées aux prêts sur gages corporels et des lots saisis par la police. Le capital des lots saisis par la police est provisionné à 75% si le lot est dans les locaux de la Caisse de Crédit Municipal à 100% lorsque le lot est détenu par les autorités judiciaires. Le capital des prêts sur gages douteux n'est garanti par l'objet en gage, il ne fait donc pas l'objet de provision systématique. L'encours douteux de prêts sur gages au 31 décembre 2021 s'établit à 727 K€, dépréciés à hauteur de 291 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts sur gages et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- S'assurer de la réalité des gages par réalisation d'un inventaire physique ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts sur gages en cours afin d'apprécier leur existence et leur correcte évaluation, conformément aux règles de dépréciation applicables.

### Crédits de trésorerie

L'activité de crédits de trésorerie est l'activité principale développée par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon. Elle englobe l'activité crédits personnels et crédits immobiliers. L'encours net des crédits de trésorerie au 31 décembre 2021 est de 87 077 K€ pour une créance nette de 83 973 K€.

Les règles de dépréciation applicables aux crédits de trésorerie sont détaillées dans la note « Règles en matière de provisionnement » de l'annexe. L'encours douteux de crédits de trésorerie au 31 décembre 2021 s'établit à 5 490 K€, dépréciés à hauteur de 3 010 K€. Sont également inclus dans cette catégorie de créances sur la clientèle les crédits restructurés, correspondant à des créances faisant l'objet d'un plan de surendettement. Elles représentent un encours de 646 K€ déprécié à hauteur de 93 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts personnel et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels sains en cours afin d'apprécier leur existence et leur évaluation (absence de dépréciation nécessaire) ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels douteux en cours afin d'apprécier que leur évaluation conforme aux règles de dépréciation applicables.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon par votre Conseil d'orientation et de surveillance du 4 octobre 2018.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Experteia Audit était dans la 3<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

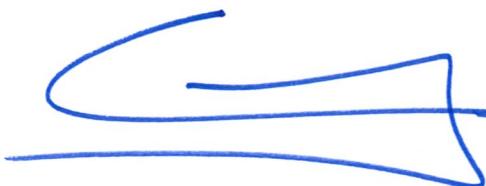
**Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 2 mai 2022  
Expertea Audit



Patrick Estienne  
Associé

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

### **1- CADRE JURIDIQUE ET FISCAL**

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon, est un établissement Public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif jouissant du droit exclusif d'effectuer des opérations de Prêts sur gages. Il a également pour activité les financements aux particuliers, la collecte des dépôts et les services bancaires.

Pour ses activités bancaires il est soumis aux règles du Code monétaire et financier (Livre V, Titre I, Article L514-1 et suivant) et présente à ce titre ses comptes conformément au règlement 2014-07 de l'ANC. Ses comptes annuels sont certifiés par des commissaires aux comptes. Conformément aux règles de la Comptabilité Publique il présente également un compte administratif annuel certifié par l'Agent Comptable Public. Ces derniers sont vérifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques et contrôlés par la Chambre Régionale des comptes.

L'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon s'étend sur les départements du Var, de la Haute Corse, de la Corse du Sud, des Bouches du Rhône, des Alpes-Maritimes, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes.

Enfin, le Crédit Municipal de Toulon est soumis à l'impôt sur les Sociétés au taux de droit commun. En 2021 le taux est de 26,5% et le montant de l'impôt est de 231K€.

### **2- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.**

Comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la pandémie COVID qui a incité les personnes à épargner plus qu'à dépenser. Il en résulte une forte diminution des encours de crédits notamment depuis mai 2021.

La rotation plus rapide des prêts relais entraîne des remboursements anticipés et l'encaissement immédiat des frais de dossier et de pénalités..

L'activité Prêt sur Gages, quant à elle continue de diminuer car la clientèle dégage plus que ce qu'elle n'engage au regard des besoins en trésorerie qui se sont affaiblis.

### **3- CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES.**

Aucun changement de méthode comptable n'a été opéré sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### **4- AUTRES INFORMATIONS**

#### **Gestion du personnel**

L'effectif moyen au 31/12/2021 est de 86 personnes dont 28 contractuels. Les rémunérations versées au personnel de l'établissement appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale. Aucune rémunération de dirigeant ne dépasse un million d'euro. Une provision de 125K€ a été faite au titre des congés payés. Le compte épargne temps est quant à lui provisionné à hauteur de 34K€.

#### **Honoraires versés aux commissaires aux comptes**

Au titre de l'année 2021, le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes pour leur mission de certification des comptes est de 29K€.

### Lien avec le GIE

Le Crédit Municipal possède des parts sociales pour un montant de 4K€ dans le GIE CMSERVICES qui est aujourd'hui constitué des Crédits Municipaux de d'Avignon, Bordeaux, Boulogne, Lyon, Nîmes, Roubaix, Toulon, Nantes, Rouen et le Crédit Municipal de Monaco. Il a pour objet de mutualiser les coûts liés au matériel et logiciels informatiques hébergé par le groupement, de donner accès aux logiciels bancaires et de prêt sur gages à chacun de ses membres et d'assurer l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Le montant de la prestation facturée au Crédit Municipal de Toulon est de 440K€.

### Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice est de 621 K€ qui devrait être affecté ainsi : 552 K€ au compte 105100000 « excédents capitalisés » et 69 K€ au compte 105200000 « bonis prescrits ».

## LES POSTES DU BILAN

### **1/ Opérations avec les établissements de crédits**

#### A/ Les ressources

Pour assurer son refinancement, le Crédit municipal de Toulon a été amené à faire un emprunt auprès d'Arkéa. Le capital restant dû au 31/12/21 est de 4.000K€, il sera payable in fine le 27 mai 2022. Le montant des intérêts courus est au 31/12 de 2K€.

#### B/ Les emplois

Caisse, Banque centrale	2020	2021	Créances sur éta de crédits	2020	2021
Caisse	1 337	1 325	CDC	12 475	0
Banque de France	1 866	4 570	créances rattachées	59	0
			comptes ordinaires	4 271	6 468
			trésor Public	4 203	5 071
			Banque Postale	16790	18 292
			Placements	36 642	45 548
			créances rattachées	15	15
			moins value		63
<b>total</b>	<b>3 203</b>	<b>5 894</b>	<b>total</b>	<b>74 454</b>	<b>75 331</b>

En application de l'article 1121-2 du règlement n° 2020-10-07 du 22/12/2020, qui modifie le règlement ANC N° 2014-07 du 26/11/2014, le poste « créances sur les établissements de crédits et assimilés » de l'actif a été minoré des créances de centralisation à la Caisse des dépôts et Consignations au titre de l'épargne réglementée (encours des livrets A, LDD, et LEP).

## 2/ Opérations avec la clientèle

### A/ Les ressources

Il s'agit de placement en comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (Livret A, LEP, LDD). Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Concernant les dépôts à vue, ceux présentant un solde débiteur sont inscrits à l'actif du bilan.

comptes régime spécial	2 020	2 021	Comptes à terme	2 020	2 021
Livrets A	14 593	7 222	Comptes à terme	58 914	44 004
LDD	9 398	4 546	dettes rattachées	375	540
LEP	1 316	628			
<b>Total</b>	<b>25 307</b>	<b>12 396</b>	<b>Total</b>	<b>59 288</b>	<b>44 544</b>
Autres ressources			Autres dettes		
Livrets jeunes	99	133	Livrets ordinaires	11 794	12 101
PEP	837	838	comptes ordinaires	124 487	153 184
PEL	390	409	autres dettes	0	
<b>Total</b>	<b>1 326</b>	<b>1 381</b>	<b>Total</b>	<b>136 281</b>	<b>165 286</b>
<b>total général</b>				<b>222 203</b>	<b>223 606</b>

### Echéanciers des dettes hors dettes rattachées en K€.

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Comptes à régime spécial	13 777			
Comptes à terme	10 638	8 414	21 317	3 635
comptes ordinaires crédeurs	153 184			
Livrets ordinaires	12 101			
<b>Total</b>	<b>189 700</b>	<b>8 414</b>	<b>21 317</b>	<b>3 635</b>
<b>total général</b>	<b>223 066</b>			

### B/ Les emplois

Les crédits à la clientèle sont présentés à leur valeur de capital restant dû majoré des intérêts courus calculés à la date de clôture.

**Les prêts sur gages** sont accordés aux particuliers selon l'estimation d'un bien qu'ils déposent en nantissement. Cette évaluation est pratiquée par un commissaire-priseur qui est responsable de son appréciation et assume personnellement et pécuniairement les pertes éventuelles (art 514-3 du Code Monétaire et Financier). Leur durée est de 6 mois renouvelables et de maximum 2 ans.

#### *Nature des créances ventilées selon le règlement ANC 2014-07*

- Sont qualifiées de créances saines les prêts qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. On entend par risque avéré la probabilité que l'établissement a de ne pas percevoir toute ou partie des sommes dues nonobstant l'existence de garantie ou caution.

- Les créances douteuses sont les encours échus ou non, garantis ou non, dus par les débiteurs dont le concours présente un risque avéré, qui présentent plus de 3 mensualités impayées ou un impayé de plus de 3 mois.
- Les créances compromises sont les créances douteuses pour lesquelles les conditions de contrepartie ne permettent pas un reclassement en encours sains et qui ne font l'objet d'aucun règlement depuis plus de douze mois.
- Les créances irrécouvrables requièrent l'accord du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour être passée en perte.

**Les créances dont le recouvrement est devenu incertain donnent lieu à la constitution de provisions inscrites en déduction de l'actif et destinées à couvrir le risque de perte**

**Créances sur la clientèle**

<b>CREDITS</b>					
<b>de Trésorerie</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>	<b>Prêts sur gages</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>
crédits personnels	29 791	21 828	crédits	8 123	7 346
crédits immobiliers	56 660	59 113			
Crédits restructurés	646	646			
<b>Encours sains</b>	<b>87 097</b>	<b>81 587</b>	<b>Encours sains</b>	<b>8 123</b>	<b>7 346</b>
créances contentieuses	7 125	5 490	créances douteuses	818	727
<b>total encours</b>	<b>94 222</b>	<b>87 077</b>	<b>total encours</b>	<b>8 941</b>	<b>8 073</b>
provisions	<b>3 355</b>	<b>3 010</b>	provisions	<b>305</b>	<b>291</b>
provisions surendettés	<b>71</b>	<b>93</b>			
<b>encours net</b>	<b>90 795</b>	<b>83 973</b>	<b>encours net</b>	<b>8 636</b>	<b>7 782</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>					
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>	<b>Autres créances</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>
comptes de dépôts à vue débiteurs	525	545		298	624
comptes de dépôts à vue contentieux	61	51			
<b>total cptes ordinaires</b>	<b>586</b>	<b>596</b>			
provisions	<b>57</b>	<b>49</b>			
<b>créances nettes</b>	<b>529</b>	<b>548</b>			
<b>total général</b>				<b>100 259</b>	<b>92 927</b>

**Durée résiduelle des encours sains en K€**

	<b>&lt; à 3 mois</b>	<b>3 mois à 1 an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>&gt;5 ans</b>
<b>Prêts sains</b>	6 536	6 516	57 564	18 316
<b>88 932</b>				

### 3/ Portefeuille de placements corporate négociables et cotés

Le terme "titre" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (rendement non aléatoire), et les autres titres à revenu variable. Le portefeuille est constitué avec intention de placement.

Le portefeuille est constitué d'obligations composées de titres financiers en euro à taux fixe, de contrats de capitalisation obligataires et d'OPCVM.

Le bilan est couvert contre le risque de perte en capital en cas de hausse de taux inscrit en hors bilan pour un montant de 15.000K€..

Les opérations sur titres sont régies comptablement par l'ANC 2014-07. Les titres de placements sont enregistrés pour leur prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant constatés en charge. Les intérêts courus sont constatés dans des comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat du poste "intérêts et produits assimilés". Ils sont évalués au plus bas prix de leur acquisition ou de leur prix de marché.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène sans compensation avec les plus-values latentes constatées sur les autres catégories de titres.

**Titres d'investissement** : ce sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste des les détenir jusqu'à l'échéance. Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 traitement comptable du risque de crédit du livre II Opérations particulières, règlement ANC 2014-07.

#### Constitution du portefeuille titres

Titres à revenu variable	2 020	2 021	durée résiduelle			
			< à 3 mois	>3ms<1an	1 an à 5 ans	>5 ans
<b>OPCVM ARKEA</b>	<b>3 902</b>	<b>3 902</b>	<b>3 902</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
dépréciation	-24	-66				
<b>Total</b>	<b>3 878</b>	<b>3 836</b>	3 902	0	0	0
Obligations à revenu fixe	2020	2021	durée résiduelle			
			< à 3 mois	>3ms<1an	1 an à 5 ans	>5 ans
<b>NORTIA</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	0,00	0,00	0,00	2 000
créances rattachées	20	20				
<b>SG Eusser</b>	<b>26 000</b>	<b>13 000</b>	3 000	0	0	10 000
créances rattachées	626	321				
<b>ARKEA</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>	0	0	15 000	2 000
créances rattachées	739	981				
<b>COPARTIS</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>			4 000	12 000
créances rattachées	604	1 240				
<b>CREDIT AGRICOLE</b>	<b>10 000</b>	<b>28 000</b>	0	0	6 000	22 000
créances rattachées	275	795				
<b>Total obligations fixes</b>	<b>73 263</b>	<b>79 357</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>48 000</b>
<b>Total portefeuille</b>	<b>77 141</b>	<b>83 193</b>	<b>6 902</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>48 000</b>

#### 4/ Actif immobilisé hors immobilisations financières en K€

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur prix de revient déductions faites des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour perte de valeur. L'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier	3 à 10 ans	Matériel hors informatique	3 à 10 ans
Matériel informatique	2 ans	construction	2 ans
Matériel de transport	5 ans	Agencements	5 à 20 ans

	actif brut	amortissement	actif net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>620</b>	<b>620</b>	<b>0</b>
Logiciels	620	620	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 647</b>	<b>2 671</b>	<b>2 976</b>
Terrains	66	0	66
Construction	571	264	307
autres immo	5 010	2 407	2 603

#### A/ Variation de l'actif immobilisé hors immobilisations financières

Nature	2020	acquisitions	cessions	2021
<b>Immo incorporelles</b>	<b>620</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>620</b>
Logiciel	620	0	0	620
<b>Immo corporelles</b>	<b>5 630</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>5 647</b>
Terrains	66	0	0	66
Construction	572	0	0	572
Autres immobilisations	4 992	18	0	5 009

#### B/ Variation des amortissements en K€

Nature	2020	dotations	cessions	2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>584</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>619</b>
Logiciels	584	35	0	619
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 419</b>	<b>252</b>	<b>0</b>	<b>2 671</b>
Construction	262	2	0	264
autres immobilisations	2 156	250	0	2 406

## 5/ Les Provisions

### A/ Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie.

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Toulon applique le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-07 du 26 novembre 2014 Art. 2251-1. Les provisions qui concernent **les crédits personnels et immobiliers** sont calculées automatiquement, créance par créance et pour chacune d'elles montant par montant selon leur catégorie (CRD, intérêts, frais.) par application d'une grille de taux qui prend en compte le nombre de versements au cours des 12 derniers mois et l'ancienneté de la créance.

**Les créances faisant l'objet d'un plan de surendettement sont provisionnées au taux fixé par le Comité de provisionnement.** Elles sont provisionnées à 60 % lors de la recevabilité du plan et si à la fin du plan nous constatons un effacement, ce dernier est provisionné à 100 %.

**La décote sur actifs restructurés** est provisionnée à hauteur de l'écart constaté entre le montant en capital qui aurait dû être initialement perçu et celui à percevoir suite à la modification du taux ordonnée par la commission de surendettement de la BDF.

Concernant **le Prêt sur gages**, seuls les intérêts sont provisionnés à hauteur de 100%. Il existe cependant un provisionnement particulier pour les gages faisant l'objet d'une saisie judiciaire. Ainsi les lots saisis sont provisionnés à hauteur de 75% de leur montant en capital pour ceux détenus par le Crédit Municipal de Toulon et 100% pour ceux sous séquestre de la police. Les intérêts sont quant à eux provisionnés à hauteur de 100% quel que soit l'endroit où ils sont détenus.

**Le principe de contagion** est appliqué tant en matière de prêts personnels que de prêts sur gages. Le capital est provisionné à 25% et les intérêts à 100%.

Il est à noter qu'une commission de provisionnement se réunit 4 fois par an pour ajuster la provision d'un lot de dossiers sélectionnés pour leur montant, en fonction du risque présumé à couvrir (tenant compte des garanties par ex).

	2020	dotations	reprises	2021
<b>provisions douteux crédits</b>	3 717	2 032	2 398	3 351
<b>décôte</b>	70	93	71	93
<b>total provisions</b>	3 788	2 126	2 469	3 443

Le montant des créances passées en perte est de 116K€ couvert pour un montant de 114K€ soit une perte de 2K€.

### B/ Provisions pour risques et charges

Ce sont les provisions destinées à couvrir des risques et charges non directement liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisé quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Elles sont provisionnées à 100%

Nature	2020	dotations	reprises	2021
<i>Compte épargne temps</i>	10	34	10	34
<i>congés payés</i>	111	126	111	126
<i>autres</i>		7		7
<b>total provisions</b>	<b>121</b>	<b>160</b>	<b>121</b>	<b>167</b>

#### **6/ Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

Ce sont les montants inhérents aux opérations bancaires que l'établissement assujéti décide d'affecter à la couverture de risques, lorsque les raisons de prudence l'imposent. Leur montant est de 637K

#### **7/ Capital souscrit**

Nature	2020	2021	variation
dotation initiale	3	3	0
excédents capitalisés	24 989	25 638	649
Bonis prescrits	2 065	2 089	24
<b>capital souscrit</b>	<b>27 057</b>	<b>27 730</b>	<b>673</b>

Le résultat de 2020 (672K€) a été affecté à la ligne « excédents capitalisés » pour 649K€ et à la ligne « bonis prescrits » pour 24K€

#### **8/ Autres postes du bilan**

##### **A/ Parts dans les entreprises liées**

Cette rubrique est constituée par des titres de participation au fonds de garantie des dépôts .

##### **B/ Autres actifs, autres passifs**

Nature	autres actifs			autres passifs		
	2020	2021	variation	2020	2021	variation
autres dépôts et cautions	124	124	0	410	473	63
compte courant GIE CM services et créanciers div	383	250	-133			
<b>total</b>	<b>507</b>	<b>374</b>	<b>-133</b>	<b>410</b>	<b>473</b>	<b>63</b>

### C/ Comptes de régularisations

<u>actif</u>			<u>passif</u>		
2020	2021	variation	2020	2021	variation
896	547	-349	2 513	2 013	-500

### LE HORS BILAN

engagements	2020	2021	variation
Donnés sur prêts	12 154	10 232	-1 922
Autres engagements donnés	6 527	6 414	-113
<b>engagement de financement</b>	<b>18 681</b>	<b>16 646</b>	<b>-2 035</b>
engagement de garantie donné (PSG)	11 420	11 182	-238
Reçus de la clientèle	405 487	532 340	126 853
<b>engagement de garantie</b>	<b>416 906</b>	<b>543 522</b>	<b>126 615</b>
Engagements sur titres	15 000	15 000	0

### LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

#### 1/ Les produits et les charges d'intérêts

Les intérêts courus non échus des prêts sains sont constatés quotidiennement sur un compte de bilan qui est soldé mensuellement par le compte de produits concernés.

Les intérêts sur créances douteuses des prêts personnels sont constatés quotidiennement et comptabilisés au moment du règlement.

Les intérêts courus non échus de l'activité prêt sur gages sont calculés au prorata-temporis jusqu'à la date d'arrêté. Ils sont réescomptés chaque mois.

<u>Produits d'intérêts</u>	2020	2021	variation	<u>Charges d'intérêts</u>	2020	2021	variation
Clientèle	3 989	3 633	-356	Clientèle	1 108	1 063	-45
Prêts personnels	2 931	2 659	-272	Comptes régime spéciaux	131	134	3
Prêts sur gages	1 058	974	-84	Livrets ordinaires	67	71	4
Ets de crédits	162	109	-53	Comptes à terme et bons de caisse	910	857	-53
Prods de placemt	3 065	2 954	-111	Ets de crédits	30	29	-1
Comptes à vue débiteurs	147	133	-14				
<b>total</b>	<b>7 363</b>	<b>6 830</b>	<b>-533</b>	<b>total</b>	<b>1 181</b>	<b>1 091</b>	<b>-90</b>

## 2/ Les commissions

**Les commissions constatées en charge** résultent d'un recours aux services d'un tiers pour l'exécution d'une transaction pour le compte du Crédit Municipal de Toulon hormis celles qui ont une nature d'intérêts (poste 1 du bilan).

**Les commissions constatées en produits** sont celles qui rétribuent les services fournis à des tiers, perçues en qualité d'intermédiaires pour de opérations de crédit ou de placement de contrats d'épargne ou d'assurance vie ou non vie et les commissions sur adjudications exceptions des produits d'intérêts comptabilisés au poste 2 du résultat.

<b><u>commissions produits</u></b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>variation</b>
Clientèle	1 173	1 370	<b>197</b>
dont droit adjudication	57	73	16
Commissions assurances	254	181	<b>-73</b>
Autres commissions	228	231	3
<b>total commissions produits</b>	<b>1 654</b>	<b>1 782</b>	128
<b><u>commissions charges</u></b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>variation</b>
Clientèle	296	311	15
<b>total commissions charges</b>	<b>296</b>	<b>311</b>	15

## 3/ Autres produits et charges d'exploitation bancaires

<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>variation</b>
liés à l'activité PSG	426	453	27
liés à l'activité crédits	138	96	<b>-42</b>
Autres produits	53	105	52
reprises provision titres de placement	23	24	1
<b>total produits d'exploitation</b>	<b>640</b>	<b>678</b>	<b>53</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>variation</b>
Autres charges	162	296	134
Dotation provision titres	24	129	105
<b>total charges d'exploitation</b>	<b>186</b>	<b>425</b>	<b>239</b>

#### 4 / Charges générales d'exploitation

Charges de personnel	2020	2021	variation
Salaires et traitement	2 902	2 837	-65
URSSAF	546	559	13
Autres charges	1 151	1 058	-93
<b>total charges de personnel</b>	<b>4 600</b>	<b>4 450</b>	<b>-146</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
services extérieurs	1 499	1 580	81
Impôts et taxes	140	103	-37
autres charges d'exploitation	374	417	43
<b>total charges d'exploitation</b>	<b>2 013</b>	<b>2 100</b>	<b>87</b>
<b>total charges</b>	<b>6 613</b>	<b>6 553</b>	<b>-60</b>

#### Dotation aux amortissements sur immobilisations en K€

Immobilisations	2020	2021	variation
<b>incorporelles</b>			
Logiciels	41	35	-6
<b>corporelles</b>			
Constructions	2	2	0
Matériels	63	48	-15
Autres immobilisations	208	202	-6
<b>total</b>	<b>272</b>	<b>252</b>	<b>-20</b>
<b>total dotation</b>	<b>313</b>	<b>288</b>	<b>-25</b>

#### Coût du risque en K€

Nature	2020	2021	variation	Nature	2020	2021	variation
<b>Dotation provisions</b>				<b>Reprises de provision</b>			
Créances douteuses prêts	2 103	1 988	-115	Créances douteuses prêts	2 299	2 333	34
Décote surendettés	71	93	22	Décote surendettés	38	71	33
Créances douteuses PSG	73	31	-42	Créances douteuses PSG	40	45	5
DAV douteux	18	13	-5	DAV douteux	114	20	-94
<b>total dotation</b>	<b>2 265</b>	<b>2 126</b>	<b>-139</b>	<b>total reprise</b>	<b>2 491</b>	<b>2 469</b>	<b>-22</b>
<b>Créances irrécouvrables</b>	<b>478</b>	<b>117</b>	<b>-361</b>	<b>coût du risque</b>	<b>-252</b>	<b>227</b>	<b>-565</b>

Le coût du risque mesure le potentiel de pertes ou les pertes constatées sur les crédits prêts personnels et immobiliers.

### Résultat exceptionnel (opérations non récurrentes)

Les charges bancaires exceptionnelles sont principalement constituées de certificats administratifs établis par le service recouvrement pour rétablir une situation ou pour accorder des remises gracieuses.

Les produits exceptionnels ont été réaffectés à la ligne "charges d'exploitation bancaires".

Nature	2020	2021	variation
<b>Charges exceptionnelles</b>			
charges bancaires	31	2	-29
autres pertes	0		
<b>total charges</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>-29</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels	0		0
Recvt après ANV	2	6	4
<b>total produits</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-29</b>	<b>3</b>	<b>32</b>

### RESULTAT

En 2021, le résultat comptable et fiscal est de 851 K€. Le montant de l'IS est de 231 K€, soit un résultat net de 621K€.

**BILAN PUBLIABLE - MOD. 4200**

En euros

**NOM : CREDIT MUNICIPAL TOULON**

EUROS

Code Poste	ACTIF	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
010PA	Caisse, banques centrales, CCP	5 894 436	3 203 052
020PA	Effets publics et valeurs assimilées	0	0
030PA	Créances sur les établissements de crédit	75 331 138	74 454 564
048PA	Créances sur la clientèle	92 927 207	100 258 804
060PA	Obligations et autres titres a revenu fixe	79 356 955	73 263 164
070PA	Actions et autres titres a revenu variable	3 835 569	3 877 840
091PA	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
100PA	Parts dans les entreprises liées	314 683	219 950
110PA	Crédit bail et location avec option d'achat	0	0
120PA	Location simple	0	0
130PA	Immobilisations incorporelles	0	35 498
140PA	Immobilisations corporelles	2 976 108	3 210 147
150PA	Capital souscrit non verse	0	0
160PA	Actions propres	0	0
170PA	Autres actifs	374 186	506 868
180PA	Comptes de régularisation	547 316	895 658
<b>L98PA</b>	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>261 557 598</b>	<b>259 925 544</b>

Code Poste	PASSIF	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
300PA	Banques centrales, CCP	0	0
310PA	Dettes envers les établissements de crédit	4 002 333	4 002 333
348PA	Opérations avec la clientèle	223 605 901	222 203 119
350PA	Dettes représentées par un titre BDC	0	0
360PA	Autres passifs	472 940	410 359
370PA	Comptes de régularisation	2 012 958	2 512 924
380PA	Provisions pour risques et charges	167 632	121 810
430PA	Dettes subordonnées	0	0
420PA	Fonds pour risques bancaires généraux	637 198	637 198
<b>435PA</b>	<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>30 658 636</b>	<b>30 037 801</b>
440PA	Capital souscrit	27 729 591	27 057 052
450PA	Primes d'émission	0	0
460PA	Provisions, Réserves	2 307 841	2 307 841
470PA	Ecart de réévaluation	0	0
475PA	Provisions réglementées, subventions d'investissement	0	0
480PA	Report à nouveau (+/-)		
490PA	Résultat de l'exercice (+/-)	621 203	672 908
<b>L99PA</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>261 557 598</b>	<b>259 925 544</b>

Code Poste	HORS BILAN	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
615PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	16 645 609	18 680 766
635PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	11 182 494	11 419 720
655PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
705PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
715PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	532 339 842	405 486 599
735PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	15 000 000	15 000 000

RESULTAT PUBLIABLE -MOD. 4290

En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

EUROS

Code Poste	POSTES	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
500PS	Intérêts et produits assimilés	6 829 721	7 362 335
505PS	Intérêts et charges assimilés	1 091 319	1 137 749
510PS	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
515PS	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
520PS	Produits sur opération de location simple (loyer perçu)	0	0
525PS	Charges sur opération de location simple	0	0
530PS	Revenus des titres à revenu variable	0	0
540PS	Commissions (produits)	1 782 018	1 654 301
545PS	Commissions (charges)	310 892	295 710
550PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)	0	0
555PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimilés (+/-)	0	97 717
560PS	Autres produits d'exploitation bancaire	678 414	640 354
565PS	Autres charges d'exploitation bancaire	425 125	186 584
600PS	<b>Produit net bancaire</b>	<b>7 462 817</b>	<b>8 134 665</b>
605PS	Charges générales d'exploitation	6 553 442	6 612 971
610PS	Dot. Aux amortissements et aux provisions sur immobilisations Incorp. et Corp.	287 605	313 095
620PS	<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>621 771</b>	<b>1 208 599</b>
625PS	Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	226 807	-251 605
630PS	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>848 578</b>	<b>956 994</b>
640PS	Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	0	6 709
650PS	<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>848 578</b>	<b>963 704</b>
655PS	Résultat exceptionnel (+/-)	3 458	-29 109
660PS	Impôts sur les bénéfices	230 832	261 686
665PS	Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	0	0
690PS	<b>RESULTAT NET</b>	<b>621 203</b>	<b>672 908</b>

**Caisse de Crédit Municipal de Toulon**

**Rapport spécial du commissaire aux  
comptes sur les conventions  
réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2021  
Caisse de Crédit Municipal de Toulon  
Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon  
*Ce rapport contient 3 pages*

## **Caisse de Crédit Municipal de Toulon**

Siège social : Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon et en application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiants de l'intérêt pour la Caisse de Crédit Municipal de Toulon des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance**

---

### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclues au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Comité d'Orientation et de Surveillance en application des dispositions des articles L. 225-38 du Code de Commerce et R. 514-32 du Code monétaire et financier.

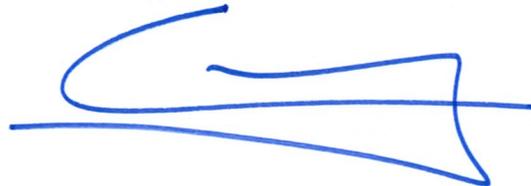
## Conventions déjà approuvées du Conseil d'Orientation et de Surveillance

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Marseille, le 2 mai 2022

Expertea Audit



Patrick Estienne  
*Associé*



**Experte Audit**

Monsieur Patrick ESTIENNE

60 Boulevard Jean Labro

13016 TOULON

**LETTRE D'AFFIRMATION COMPTES SOCIAUX 2021**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Toulon, le 13 Mai 2022

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Caisse du Crédit Municipal de Toulon

Pièce jointe : Annexe.

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (Ci-après « les états financiers »). Ces états financiers font apparaître à cette date des capitaux propres hors FRBG de 30 659 K€ y compris un bénéfice de 637 K€.

En tant que responsables de l'établissement des états financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

En tant que responsables de l'établissement des états financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

1. Les états financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon conformément aux règles et principes comptables français, et d'une manière plus générale la réglementation applicable aux établissements de crédit.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre.



3. Nous avons pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées. Nous considérons que ces anomalies, seules ou cumulées, ne sont pas significatives au regard des Etats Financiers pris dans leur ensemble.
4. Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures.
5. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, notamment au titre du Covid-19, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable dans les Etats Financiers ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.
6. Nous avons mis à votre disposition :
  - tous les documents comptables, les états annexes et documents financiers afférents à la comptabilité ;
  - tous les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers ;
  - Les rapports, avis ou positions émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les Etats Financiers.
  - tous les procès-verbaux des Conseils d'Orientation et de Surveillance et des réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre.
7. Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.
8. Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement des états financiers.
9. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration ou de réorganisation, autres que ceux qui sont déjà pris en compte dans les états financiers, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable, le classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe aux états financiers et/ou dans le rapport de gestion.
10. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'entité que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'audit
11. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance

- a. de fraudes suspectées ou avérées et impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les états financiers ;
- b. d'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers, provenant d'employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.



12. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les états financiers.
13. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord ou contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les états financiers, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan.  
Il n'existe pas :
  - a. de transactions avec des entités ad hoc,
  - b. d'engagements de rachat d'actifs précédemment cédés,
  - c. d'accord sortant du cadre des opérations normales de la Caisse du Crédit Municipal de Toulon (et notamment les conventions réglementées).
14. L'établissement s'est acquitté en tous points de ses obligations contractuelles, susceptibles, en cas de non-respect, d'affecter les états financiers de façon significative (bilan ou engagements).
15. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables et reflètent nos intentions ainsi que la capacité de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.
16. Toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle et couvrir le risque résiduel de non-paiement des créances clients.
17. La Caisse est effectivement propriétaire ou bénéficiaire par le biais d'un contrat de crédit-bail de tous les actifs qui figurent au bilan. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisse et banques, sont inclus dans les états financiers. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de la Caisse sont explicitement indiqués dans les états financiers. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif circulant à leur valeur nette probable de réalisation.
18. Tous les passifs dont nous avons connaissance sont inclus dans les états financiers.  
  
Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels, procès en cours, déclarations fiscales non prescrites ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans nos états financiers reflètent la situation future estimée la plus probable en cohérence avec les décisions prises ou les actions envisagées.
19. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour faire face soit à des pertes latentes, soit à des charges résultant d'engagements ou du non-respect de ceux-ci.
20. L'information que nous vous avons fournie sur l'identité des parties liées ainsi que sur les relations et transactions avec celles-ci est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe des états financiers est conforme aux règles et principes comptables français. Les transactions avec les parties liées non mentionnées dans l'annexe ne présentent pas une importance significative ou ont été conclues aux conditions normales du marché.



## Crédit Municipal de Toulon

GAGE DE CONFIANCE, DEPUIS 1821

21. Le rapport de gestion du directeur contient toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.
  
22. Toutes les informations entrant dans le champ d'application des conventions réglementées vous ont été communiqués conformément au Code Monétaire et Financier.

Le Directeur Général

CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Le Directeur

Gilles FABRE



**Caisse de Crédit Municipal de Toulon**

Annexe à la lettre d'affirmation relative à l'exercice clos le 31/12/2021

L'incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

**A - ETAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT AU 31/12/2021**

**DESCRIPTION DES ANOMALIES**

*IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE en M€)*

*Effet sur le compte de résultat avant impôts*

0

*Effet d'impôts (Provision réintégrée fiscalement à l'origine donc en déduction du résultat imposable N)*

0

*Effet après impôt*

0

**B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR LA PRESENTATION DES COMPTES OU EN ANNEXE**  
Néant